



Direction des Ressources Juridiques
Service Instruction Réglementaire
Catherine Escolivet : 02 33 08 27 66 , catherine.escolivet@cherbourg.fr

DEMANDE DE DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

A transmettre impérativement au moins 15 jours avant la manifestation

Date demande :

DEMANDEUR

ASSOCIATION

REPRÉSENTANT

ADRESSE

.....

ADRESSE MAIL

N° TÉLÉPHONE

MANIFESTATION

DATE

HORAIRES : de h à h

LIEU

NATURE

Envoi arrêté : par courrier par mail

Interlocuteur en interne (le cas échéant) :

AVIS FACULTATIF DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE OU DE LA DIRECTION CONCERNÉE

Avis : favorable défavorable

Observations :